



Contrat d'un an et fin du mois d'essai

Par **ludwig muriel**, le **16/05/2018** à **16:22**

bonjour j'ai signé un contrat d'un an et j'ai fais un mois d'essai qui a fini le 03/05 j'ai ma chef d'équipe qui me reproche de ne pas être asses rapide et veut en informer la patronne peuvent ils me licencier pour cette raison et que mon mois d'essai est fini merci cordialement

Par **P.M.**, le **16/05/2018** à **18:54**

Bonjour,

Apparemment, il s'agit d'un CDD que maintenant, si la période d'essai est terminée (sans que vous ayez été absent), ne peut être rompu par l'employeur que pour faute grave...

Il n'y a pas de licenciement dans le cadre d'un CDD...